



**COMMUNE DE CHASSAL-MOLINGES**  
**COMPTE RENDU**  
**RÉUNION ORDINAIRE DU 6 MARS 2023**  
**SALLE DE LA MAIRIE DE MOLINGES**

-----

**La réunion du Conseil municipal se déroule dans la salle du conseil de la Mairie de Molinges.**

**PRESENTS** : DEMARCHI JF / MORA C. / DELACROIX JL / BOURGEAT G. / BARONI JJ / DUIVON M. / CHAPOTOT PH / LAHU N / PORCHEREL M/ BERLUCCHI A. / BESSE M / CORNU D / ROUSSIER S/ MEYNIER CL / EYSSAUTIER CH

**Absent** : GUYENOT J./ LEBOSSÉ S/ VIALARD E

**Excusées** : BEGUET V

**Pouvoirs** : BEGUET V à DELACROIX JL

**Secrétaire de séance** : Claude MORA

La convocation pour la séance du 6 mars 2023 a été adressée aux conseillers et affichée aux portes des Mairies de Chassal et de Molinges en date du 28 février 2023.

Ouverture de la séance à 19 H 15

Le Maire fait l'appel des membres du conseil.

Excusés : : BEGUET V

Absents : GUYENOT J./ LEBOSSÉ S/ VIALARD E

Et annonce les pouvoirs

**Pouvoirs** : BEGUET V à DELACROIX JL

Le Maire demande si des personnes souhaitent assurer le secrétariat de la séance, M. Claude MORA est candidat. Aucun autre membre n'étant candidat, le maire valide cette candidature.

Monsieur le maire demande aux conseillers s'ils ont été destinataires du compte-rendu de la dernière réunion et s'ils ont des remarques à faire – Aucune remarque

Le conseil municipal, par 15 voix pour + 1 pouvoir, vote les termes du procès-verbal du précédent conseil municipal.

Modification ordre du jour :

Pas de compte de gestion donc le vote du Compte administratif reporté au prochain conseil

## 1 – Programme d'investissement 2023

M. le Maire présente le programme d'investissement 2023

Budget communal :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>Depenses finales pour la commune</b>
Abord groupe scolaire Molinges	296 950,43 €	172 441,09 €	124 509,34 €
Salle Communale Chassal	331 042,80 €	236 851,81 €	94 190,99 €
Micro-crèche	410 268,66 €	284 578,75 €	125 689,91 €
Carrefours + panneaux électroniques	116 058,72 €	23 231,27 €	92 827,45 €
Dossier RVS - Eclairage public	149 195,24 €	73 474,45 €	75 720,79 €
Dossier RVS - Renforcement Poste Molinges Bourg	94 415,44 €	58 056,25 €	36 359,19 €
Equipement Service Technique	53 294,03 €	8 742,35 €	44 551,68 €
Programme ONF	3 501,45 €	574,38 €	2 927,07 €
VITABRI	2 396,82 €	393,17 €	2 003,65 €
2ème Appartement communal Chassal	36 700,00 €		36 700,00 €
Accès Poste	4 145,00 €	5 691,91 €	- 1 546,91 €
Piste forrestière	30 000,00 €	16 921,20 €	13 078,80 €
Achat terrain	30 000,00 €		30 000,00 €
Goudronnage	30 000,00 €	4 921,20 €	25 078,80 €
Matériel incendie	10 000,00 €	1 640,40 €	8 359,60 €
Divers	48 000,00 €	7 873,92 €	40 126,08 €
Club House Jura-Sud	50 000,00 €		50 000,00 €
Ecole		36 160,00 €	- 36 160,00 €
1er appartement communal Chassal		12 420,00 €	- 12 420,00 €
	<b>1 695 968,59 €</b>	<b>943 972,16 €</b>	<b>751 996,43 €</b>

Pour le Budget Eau et assainissement :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Diagnostic CHASSAL	35 465,00 €	20 000,00 €
Séparatif LE PAVILLON	61 584,00 €	30 792,00 €
Maison REMY raccordement	4 235,10 €	
STEP Chassal	6 255,60 €	
Station pompage Molinges	5 046,00 €	
FCTVA		18 469,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>112 585,70 €</b>	<b>69 261,00 €</b>

## 2 – Révision charte du PNR

D'ici 2026, le Parc naturel régional du Haut-Jura doit renouveler sa Charte et établir un nouveau projet de territoire pour la montagne jurassienne et ses habitants, à l'horizon 2041. C'est ce projet commun et concerté qui permettra le renouvellement du label "Parc naturel régional" par l'État.

Une révision de Charte, étape obligatoire pour rester un territoire de Parc, est travail au long cours, sur quatre ans, mais c'est surtout une aventure commune qui permet de mettre en avant tous les regards des acteurs du massif.

Réunis en Comité syndical le 2 juillet dernier, les délégués du Parc naturel régional du Haut-Jura ont officiellement lancé la démarche de révision de la Charte et demandé aux Régions Auvergne-Rhône-Alpes et Bourgogne-Franche-Comté de délibérer pour prescrire la révision de la charte actuelle.

Depuis la création du Parc en 1986, il s'agit de la quatrième révision de Charte pour le Haut-Jura.

- **Réviser la Charte du Parc consiste à construire de manière concertée un nouveau projet pour la montagne jurassienne**  
Pour le territoire, c'est l'occasion de faire l'état des lieux, grâce à une évaluation, des politiques mises en œuvre depuis 2011 et de mesurer les enjeux et défis de demain. C'est en ce sens une démarche prospective pour laquelle l'enjeu du changement climatique sera majeur.
- **Réviser la Charte du Parc est donc une démarche collaborative et participative** associant les collectivités locales, les partenaires institutionnels, les représentants des acteurs socio-économiques, les associations et les habitants.

### **La concertation pour témoigner, contribuer ou décider**

Au cours de la révision, l'objectif sera de partager les études et enrichir la réflexion afin d'élaborer un projet de territoire en collaboration avec l'ensemble des acteurs locaux.

- **Les habitants** sont concernés. La charte du Parc est le projet pour leur territoire, au service des personnes qui vivent, travaillent, séjournent dans la montagne jurassienne.
- **Les associations, les professionnels, les chambres consulaires** contribueront à la mise en œuvre du projet de territoire. C'est pourquoi ils participent à sa révision et à son élaboration.
- **Les élus locaux** décident de l'ambition pour le territoire, identifient les enjeux prioritaires, impulsent la concertation, informent les citoyens, représentent les valeurs du territoire et mènent la stratégie du Parc naturel régional du Haut-Jura.

## 3 – Projet de desserte incendie

La commune de Chassal-Molinges a été sollicité par la Sous-Préfecture pour un projet de desserte incendie dans le but d'amener dans des zones boisées des camions pour pouvoir éteindre un incendie (agrandir les chemins, élaguer, élargir, raser les bosses...)

3 zones sont concernées :

1<sup>er</sup> : chemin de l'enragé coté chassal qui monte jusqu'à St Romain

2<sup>eme</sup> : Chemin « La boussière » à privilégié

3<sup>eme</sup> : Vers « la maison rose »

Une réunion de travail se tiendra en sous-préfecture le 15 mars 2023 à 10h avec l'Etat, l'ONF, les services de secours incendie.

## **4 – Programme ONF 2023**

### **Assiettes des coupes pour l'année 2023**

En application de l'article R213-23 du code forestier et conformément au programme des coupes de l'aménagement forestier, l'agent patrimonial de l'ONF présente le programme pour l'année 2023

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 15 voix et 1 pouvoir

- Approuve l'état d'assiettes des coupes 2023 et demande à l'ONF de procéder à la désignation des coupes qui y sont inscrites.
- Autorise le Maire à signer tout document afférent.

### **Dévolution et destination des coupes et des produits de coupes**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 15 voix et 1 pouvoir

- Décide de vendre les coupes et les produits de coupes des parcelles comme suit :

Parcelles M1 – M2 – M3 – M4

- Autorise le Maire à signer tout document afférent.

### **Vente simple de gré à gré**

#### **Chablis**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 15 voix et 1 pouvoir :

- Décide de vendre les chablis de l'exercice sous la forme suivante : décision à prendre au moment du martelage
- Autorise le Maire à signer tout document afférent.

### **Produits de faible valeur**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 15 voix et 1 pouvoir

- Décide de vendre de gré à gré selon les procédures de l'ONF en vigueur, les produits de faible valeur
- Donne pouvoir au Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de ventes
- Autorise le Maire à signer tout document afférent.

Programme travaux ONF qui s'élève à 2005.29 €

Opération replantation du Crêt (100 mélèzes préparés pour être plus résistants aux problèmes climatiques)  
Vendredi 10 mars sur Molinges avec l'ONF et le PNR, présentation à l'école et une discussion à la médiathèque  
Plantation derrière l'école de Molinges de 4 -5 arbres à 13h30.

## **5 - Transfert de garanties emprunts Chassal**

Le maire informe le conseil municipal du transfert de garantie des emprunts de le Banque des territoires de Chassal vers la Commune de Chassal-Molinges.

Transfert de garantie des emprunts suivants :

- N°1375617 – SCIC HLM La maison pour tous
- N°1375618 - SCIC HLM La maison pour tous
- N°1375608 - SCIC HLM La maison pour tous

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 15 voix et 1 pouvoir :

- accepte de réintégrer les emprunts de la commune de Chassal vers la commune de Chassal-Molinges
- sollicite la communauté de communes haut jura Saint-Claude pour la reprise de ces emprunts

## **6 - Droit de préemption urbain**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents + 1 pouvoir, ne souhaite pas se positionner sur la vente de la Maison de M. BAYAR et TURKEN au profit de BEN BARECK Christophe et Alexandra  
Le dossier sera transmis à la communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents + 1 pouvoir, ne souhaite pas se positionner sur la vente d'un immeuble de la SCI des Combes et des conjoints BARONI au profit de la SCI Bords de Bienne.

JJ.BARONI n'a pas participé au Vote

Le dossier sera transmis à la communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude.

## **7 - Programme des ateliers informatiques**

Des ateliers numériques sont organisés sur la Commune à la médiathèque un mardi par mois

Mardi 21 Mars 14h-16h

Mardi 4 Avril 14h-16h

Mardi 2 Mai 14h-16h

Mardi 13 juin 14h-16h

## **8 - Interventions 2022 CIS La Bienne**

Présentation de l'activité 2022 :

73 interventions sur Chassal-Molinges

5 interventions sur Lavancia

24 interventions sur Vaux les Saint-Claude

12 interventions sur Jeurre

35 interventions hors secteur

Total = 185 interventions

Le Conseil Municipal de Chassal-Molinges tient à alerter le président du conseil départemental, sur l'absence de prise en considérations des demandes faites par le CIS de la Bienne. Une situation préjudiciable à la sécurité de l'ensemble de la zone couverte.

## **9 – Aménagement espace public autour de la médiathèque-école-CLSH**

Considérant le Projet Définitif établi par le SIDEC pour les travaux d'aménagement de l'espace public autour de la médiathèque-école-CLSH.

### Phase 1 :

Travaux de voirie, de trottoir et de parking, y compris tous les travaux pour l'infiltration et cuve de récupération des eaux pluviales, estimant le montant des travaux à 226 623.50 € HT soit 247 458.69 € HT toutes dépenses confondues (maîtrise d'œuvre et frais divers inclus).

Considérant que le projet est susceptible de faire l'objet de subventions de l'Etat (au titre de la DETR), du Conseil Départemental (au titre de la Dotation Jura et de l'Amende de Police).

### Phase 2 :

Le projet de création d'un terrain multisport et l'extension de l'aire de jeux, fera l'objet de d'un nouveau contrat de maîtrise d'œuvre, les travaux seront prévus en 2024.

### **Le CONSEIL MUNICIPAL :**

**Article 1 :** Approuve Projet Définitif établi par le maître d'œuvre et estimant le montant des travaux à 226 623.50€ HT soit 247 458.69 € HT toutes dépenses confondues (maîtrise d'œuvre et frais divers inclus).

**Article 2 :** Sollicite de l'Etat une subvention au titre de la DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX à hauteur du taux maximum pouvant être accordé.

**Article 3 :** Sollicite du Conseil Départemental une subvention au titre de la Dotation Jura et de l'Amende de Police à hauteur du taux maximum pouvant être accordé.

**Article 5 :** S'engage à assurer le financement de cette opération, par autofinancement interne et externe provenant notamment d'un emprunt, et à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.

**Article 6 :** Demande au SIDEC de constituer le dossier de consultation des entreprises en mentionnant dans les pièces du DCE que l'opération sera réalisée sous charte qualité nationale des réseaux d'assainissement.

Prochain conseil municipal – **LUNDI 27 MARS 2023 ou LUNDI 3 AVRIL 2023 À 19 H 00**